

## Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939-1952)

Wicem Souissi

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/346>  
ISSN : 2262-3353

**Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 mai 2009  
Pagination : 166  
ISSN : 1142-852X

**Référence électronique**

Wicem Souissi, « Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939-1952) », *Hommes & migrations* [En ligne], 1279 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/346>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

Tous droits réservés

---

# Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939-1952)

Wicem Souissi

---

## RÉFÉRENCE

Pierre Daum, *Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939-1952)*, Paris, Actes Sud, 2009, 227 p., 23 euros.

- 1 Comme son nom l'indique, la MOI transfère ainsi, sur le sol même de la métropole, avec son lot d'humiliations, de vexations et de brimades, un traitement administratif d'indigénat et une exploitation des hommes qui ont cours dans les colonies. Issus pour l'essentiel de la paysannerie, au pied de la lettre "transplantés" par une III<sup>e</sup> République à l'idéologie coloniale, ces paysans sont, de la débâcle du 6 juin 1940 à la Libération, assujettis à servir, dans des conditions disciplinaires, Vichy et l'occupant allemand. Après-guerre, du fait des revendications indépendantistes dans le futur État Vietnam, le gouvernement français prolonge d'autorité, pour la plupart d'entre eux, 14 000, leur expatriation forcée, jusqu'en 1952, date à laquelle un millier de travailleurs indochinois choisissent de s'établir dans l'Hexagone.
- 2 À cet égard, Actes Sud publie une enquête fouillée de Pierre Daum. Elle s'inscrit dans la collection "Archives du colonialisme", qui offre une réponse éditoriale à la polémique sur la loi du 23 février 2005 et l'inscription dans la législation du "rôle positif du colonialisme", finalement supprimée.
- 3 Journaliste, ancien correspondant de *Libération* à Vienne puis dans le Languedoc-Roussillon et collaborateur du *Monde diplomatique*, Pierre Daum entame son récit par le constat qu'à la différence des 250 000 tirailleurs sénégalais et nord-africains envoyés au front, et dont le sort est "révélé" en 2006 par le film *Indigènes* de Rachid Boucharab, "aucun film n'a rendu hommage à la triste épopée" des travailleurs soldats indochinois. Le silence assourdissant sur cette question reste difficile à rompre. Il cite d'ailleurs Benjamin Stora, qui a publié, en 1983, le premier article scientifique en la matière. En recueillant et

restituant les mémoires de leurs survivants, *Immigrés de force* est le premier livre d'ensemble au sujet de ces près de vingt mille immigrés Indochinois pour la plupart *forcés*.

- 4 Dans les mass média, l'affaire est, il est vrai, occultée. Non analysé dans *Immigrés de force* dont ce n'est pas l'objet, cet oubli, qui est, avec ou sans jeu de mots, complexe, mérite néanmoins qu'on s'y attarde. Il éclaire la permanence du silence, malgré, sur un plan plus général, des appels du pied en provenance des ex-colonies. Soulignons donc ici qu'après un temps de latence de près de quatre décennies, qui suivent la déconvenue israélo-franco-britannique à Suez marquant le déclin des grandes puissances coloniales et l'affirmation simultanée des superpuissances américaine et soviétique, il se produit un foisonnement, sur les écrans français, de fictions cinématographiques et de documentaires tant sur la guerre d'Algérie que sur celle d'Indochine. *La guerre sans nom*, de Patrick Rotman et Bertrand Tavernier, *Dien Bien Phu* de Pierre Schoendoerffer, *Indochine* de Jean-Jacques Annaud, sortent dans les salles de cinéma au premier semestre de 1992. Stora interprète alors dans *Libération* cette concomitance de resurgissements du passé colonial comme "la reconnaissance, enfin, d'une mort d'empire", constatant en outre qu'après bien des détours par les paysages et décors marocains ou malaisiens, les films sont désormais tournés sur place, autrement dit avec l'assentiment des gouvernants issus des indépendances. L'historien récuse en revanche l'idée d'"un enfermement dans les songes coloniaux" que laisse transparaître, parfois, l'expression d'une nostalgie d'une qualité de vie progressivement compromise, avant de disparaître à jamais dans une atmosphère de montée de périls communistes et nationalistes. Il relit et relie les faits: au début des années quatre-vingt-dix, "la France se regarde, mais c'est l'ex-colonisé qui, par les autorisations de retour qu'il consent, interpelle la France et lui demande d'aller plus loin, d'assumer son histoire".
- 5 Réelle, cette interpellation se confirme. Auteur d'un documentaire reposant lui aussi sur les mémoires de ces immigrés "indigènes" indochinois, *Les Hommes des 3 ky* (les trois provinces: Tonkin, Annam et Cochinchine), diffusé en 1996 sur la chaîne satellitaire Planète, à défaut d'Arte qui le refuse, Dzu Lê Liêu, interrogée par *Hommes et Migrations*, confie n'avoir pas rencontré d'obstacles ni de censure, bien au contraire, lors de son voyage, en 1993, au Vietnam, pour les besoins du tournage. Inévitables, les agents gouvernementaux affectés à sa garde rapprochée sont plutôt impressionnés par les parcours, restitués par la réalisatrice dans leur propre rôle en expatriation, de personnages, au faîte de l'âge, et qui avaient traversé tant de guerres.
- 6 Demeuré pour sa part en France, Lê Huu Tho publie de son côté, en 1996, chez L'Harmattan, *Itinéraire d'un petit mandarin*, qui transmet son vécu et son point de vue sur cette histoire. En France aussi, un autre travail, universitaire, figurant en note de première page dans *Immigrés de force*, a défriché auparavant, en profondeur, les connaissances sur le traitement, parfaitement ordonné, que la France leur inflige treize années durant. Liêm-Khê Luguern y a consacré un mémoire de maîtrise en 1988. Sous la direction de l'historien Gérard Noiriel, elle prépare à présent une thèse de doctorat, dans la continuité de ses recherches. Dès ses premières publications, elle note l'importance essentielle "des témoignages d'ex-requis, qu'il est assurément urgent de recueillir afin de restituer pleinement la place de ces milliers d'hommes dans la mémoire historique de la France et du Vietnam".
- 7 Dans les deux pays, Pierre Daum a travaillé à intervalles réguliers durant trois ans, non en historien mais en tant que journaliste, pour livrer les récits, recoupés par des documents d'archives et d'autres relations des faits, de quelque vingt-cinq rarissimes survivants.

Exhumant leur apport déterminant dans l'implantation et l'essor du riz de Camargue, l'un de ses principaux mérites est de restituer avec force détails, non pas seulement leur exploitation éhontée, mais aussi leurs vies individuelles et collectives, notamment dans leurs liens, à travers ces années misérables à l'écart des populations françaises, avec les enjeux de leur pays d'origine, depuis la proclamation avortée en 1945 par Ho Chi Minh du Vietnam jusqu'à l'orée de son indépendance reconnue en 1954. Sur le territoire métropolitain, la prégnance en leur sein du sentiment national vietnamien conjugué à "un apolitisme tenace" est ainsi, certes minoritairement, taradée par des clivages entre "staliniens" et "trotskystes" dont est empreinte, de son côté, l'élite nationaliste vietnamo-métropolitaine. Ils peuvent se traduire par des affrontements violents entre les deux camps. Egaleme nt rapportée dans le livre, l'ambiguïté, peu après-guerre, du puissant Parti communiste français, favorable à la fois aux thèses indépendantistes de ses coreligionnaires vietnamiens et à l'envoi d'un corps expéditionnaire pour préserver les colonies indochinoises. Elle pèsera sans doute lourd dans le destin de ces immigrés forcés indochinois, restés, en quelque sorte les parias<sup>1</sup> de la IV<sup>e</sup> puis de la V<sup>e</sup> République.

- 8 Car l'ex-puissance coloniale ne reconnaît toujours pas, en dépit de réclamations fort anciennes et soutenues, de droits à indemnisation aux ex-réquisitionnés, et cela sous couvert de prétextes les plus froids: embarqués sous la contrainte dans une galère française, ils ont le tort de n'avoir pas cotisé pour leur retraite. Rédacteur en chef de la revue de la Ligue de défense des droits de l'homme et du citoyen, *Hommes et Libertés*, Gilles Manceron constate dans sa préface que "cette belle hypocrisie tranquille a eu raison des efforts [de reconnaissance déployés par les anciens travailleurs soldats], dont les porte-parole vietnamiens, Hoang Nginh, puis Tran Van Con, ainsi que plusieurs soutiens français, sont morts depuis". Est-ce à dire d'épuisement?

---

## NOTES

1. Du fait qu'elle apporte une précision complémentaire sur le recrutement et l'expatriation de travailleurs forcés, cette fois dans l'entre-deux-guerres, signalons par ailleurs que lors de l'exposition *France des étrangers, France des libertés* qu'elle organise en 1989 dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution française, l'association Génériques fait pour sa part état du journal *Paria*, alors animé par le futur premier chef de l'État de la République démocratique du Vietnam, de son vrai nom Nguyen Ai Quoc. Déjà, après la Grande Guerre, en octobre 1923, cette presse éditée en France rappelle "l'impôt du sang et la faillite des promesses faites au moment des recrutements forcés pour la métropole en guerre". Récurrents, ces thèmes nationalistes "seront réactivés au moment des recrutements permanents de soldats et de travailleurs [indochinois] pour d'autres colonies de l'empire dans l'armée contre-révolutionnaire envoyée sur les fronts extérieurs".

---

## RÉSUMÉS

*“Alors que l'utilisation par le gouvernement japonais pendant la Seconde Guerre mondiale de travailleurs forcés coréens et chinois fait l'objet d'une interpellation internationale [...] le sort [des] travailleurs vietnamiens utilisés en France à la même époque demeure un angle aveugle de la conscience contemporaine”, écrit l'historien Gilles Manceron. Préfaçant l'ouvrage de Pierre Daum, qui remet au jour cet épisode méconnu, il précise qu’“il ne s'agit pas de 'repentance', mais de la reconnaissance des réalités historiques”. En fait, de l'automne 1939 au printemps 1940, comme leurs 50 000 compatriotes durant la Grande Guerre, 19 362 Indochinois sont littéralement prélevés de leurs terres d'Asie pour servir l'effort de guerre de la France. Travailleurs soldats, ils sont répartis en 5 légions formant 73 compagnies de 10 groupes de 25. Ils sont placés sous la tutelle de la Main-d'œuvre indigène du ministère du Travail, dans une coopération enchevêtrée avec les ministères des Colonies et de la Défense nationale.*